

## Impôt des sociétés de A à Z



15 h



330,00 €

### Public

Cette formation est destinée à des personnes qui ont de bonnes connaissances en impôt des personnes physiques et qui souhaitent développer des compétences en matière d'impôt des sociétés. Elle vise également des personnes qui souhaitent remettre globalement leurs connaissances à niveau dans le domaine de l'impôt des sociétés

### Prérequis

Avoir une bonne connaissance des mécanismes des impôts directs en Belgique (IPP)

#### Introduction : les spécificités de l'impôt des sociétés

Références légales

Principes communs à l'impôt des personnes physiques et des sociétés

#### Partie 1 : Assujettis à l'impôt des sociétés

Les personnes morales assujetties à l'impôt des sociétés.

L'interaction entre le droit comptable et l'impôt des sociétés.

#### Partie 2 : Les mécanismes de l'impôt des sociétés

La base imposable à l'impôt des sociétés au niveau des recettes :

- Les bénéfices d'exploitation ;
- Les plus-values ;
- Les sous-estimations de l'actif et les surestimations du passif.

La base imposable au niveau des éléments déductibles :

- Les provisions pour risques et charges ;
- Les réductions de valeur.
- La déduction des revenus définitivement taxés (RDT).
- La déduction des pertes professionnelles
- La déduction pour investissement

#### Partie 3 Déclaration fiscale et calcul de l'impôt

- Le calcul de l'impôt : le taux de base de l'impôt des sociétés ; les taux réduits et les cas d'exclusion de ces taux réduits ; la cotisation spéciale

### Informations pratiques

> **Droit d'inscription**

330,00 €



Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Horaires**



Liège

- > Du 5 novembre 2026 au 3 décembre 2026  
5 soirées de 18h30 à 21h30

> **Certificat - Attestation**

Attestation de participation

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation>) .

> **Reconnaissance**

- Agréée ITAA

## Impôt des sociétés de A à Z - Les jeudis à partir du 5/11/2026, Liège

€ 330,00 € ou 15 Chèques-Formation

 **Dates de formation**  
Les jeudis à partir du 5/11/2026

**Horaire**  
5 soirées de 18h30 à 21h30

 **Liège, Sainte Beuve**

Boulevard Sainte-Beuve, 1  
4000 Liège  
Belgique

[inscription-sainte-beuve@centreifapme.be](mailto:inscription-sainte-beuve@centreifapme.be)

[04/229.84.20](tel:042298420)